



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Iraq

Question écrite n° 33861

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation dramatique que connaissent les minorités chrétiennes vivant en Irak. Il souhaite lui rappeler que ces chrétiens d'Orient sont aujourd'hui de plus en plus victimes de persécutions et se voient contraints à l'exode. Aussi souhaite-t-il être tenu informé de ce que la France, déjà engagée dans une action d'accueil de ces populations, compte mettre en oeuvre pour intensifier son aide auprès des chrétiens d'Irak, demandeurs d'asile.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire s'est enquis des réactions de la France face à la situation dramatique que connaissent les chrétiens d'Irak. Le ministre des affaires étrangères et européennes est particulièrement sensible et n'a pas manqué à chacun de ses passages à Bagdad de rencontrer le patriarche des chaldéens Emmanuel III Delly. Cette communauté, dans ses différentes confessions, vit des temps difficiles avec la multiplication récente et soudaine d'attaques à son encontre. Si aucun Irakien n'est épargné par les violences, les chrétiens sont apparus dernièrement comme particulièrement visés. L'enlèvement puis le meurtre, en mars dernier, de Mgr Faraj Rahou, archevêque chaldéen de Mossoul, avait déjà été un acte particulièrement odieux, que la France avait condamné avec la plus grande fermeté. L'ambassadeur de France en Irak a effectué le 20 octobre une démarche auprès du Premier ministre, M. Nouri al Maliki, au nom de la présidence de l'Union européenne. Il a indiqué notre inquiétude quant aux violences perpétrées contre les chrétiens, et remercié le Premier ministre pour les mesures qu'il avait prises (déploiement rapide d'importantes forces de police à Mossoul). Cette démarche a par ailleurs été pour notre ambassadeur l'occasion de marquer nos préoccupations quant à la représentation des minorités prévue par la nouvelle loi sur les élections provinciales. La question de la représentation des minorités est un gage d'équilibre au sein de l'Irak pluriel et démocratique que nous appelons de nos vœux. Elle concerne les chrétiens dans leurs différentes sensibilités, mais également les Chabaks ou les Yézidis. En dépit des dispositions contenues dans le projet d'origine, la loi électorale, telle qu'adoptée par les parlementaires le 24 septembre, ne prévoyait plus de quotas spécifiques pour ces minorités. Suite aux efforts de la mission des Nations unies en Irak (MANUI), un compromis a pu être trouvé et six sièges leur sont désormais réservés. Nous espérons en tout état de cause que les élections pourront se tenir, comme prévu, début 2009. Le ministre appelle par ailleurs l'attention de l'honorable parlementaire sur le dispositif particulier que la France a mis en place, à sa demande, pour pouvoir accueillir rapidement, au titre de l'asile, plusieurs centaines de ressortissants irakiens en situation de danger immédiat, dont nombre de chrétiens. Environ quatre cents d'entre eux sont déjà arrivés en France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33861

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9128

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10663